



LISTES DES PIÈCES À JOINDRE SUR E-SYNERGIE LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MESURE FEAMPA

M13 - Aide à la mise en œuvre des stratégies DLAL FEAMPA

Pour tous les demandeurs

Annexes techniques de la mesure M13 dûment complétées	
Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (tarifs internet, devis, bulletin de salaire, contrat de travail ou tout autre document probant, etc.)	
Pour toute dépense à partir de 3 000 € TTC : - Un devis comparatif supplémentaire (d'un autre prestataire ou fournisseur) pour toute dépense comprise entre 3 000 € et 10 000 € TTC - Deux devis comparatifs supplémentaires pour toute dépense supérieure à 10 000 € TTC	
Relevé d'identité bancaire	
Attestation de régularité sociale (URSAFF/MSA/ENIM)	
Grille de notation du projet par le comité de sélection du GALPA	
Compte-rendu du Comité de sélection ayant sélectionné le projet au titre de sa stratégie de développement local par les acteurs locaux	

Pour les personnes physiques

Pièce d'identité (carte d'identité nationale ou passeport)	
Dernière déclaration de revenus	
Attestation de régularité fiscale (Service des Impôts Particulier)	

Pour les personnes morales

Statuts	
Pièce d'identité (carte d'identité nationale ou passeport) du représentant légal	
Preuve de la représentation légale ou du pouvoir donné pour un demandeur agissant en qualité de représentant légal ou en vertu d'un pouvoir qu'il lui est donné (convention de mandat ou délégation de pouvoir et signature, etc.)	
Attestation de régularité fiscale (Service des Impôts Entreprises)	

Le cas échéant :

Pour les dossiers déposés par un mandataire : Pièces d'identités du mandant et du mandataire	
Pour les projets financés par un prêt : justificatif d'accord de prêt	
Si la demande est présentée TTC : Attestation de non-récupération de la TVA ou toute autre pièce équivalente fournie par les services fiscaux	
Pour les entreprises déjà existantes : présentation de l'entreprise et de son activité (sur la base de documents existants : plaquette, organigramme, rapport d'activité, site internet...)	
Pour les entreprises déjà existantes : bilans comptables et comptes de résultat et annexes (liasses fiscales complètes) des trois derniers exercices fiscaux certifiés conformes par l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes	
Pour les entreprises appartenant à un groupe : l'organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilan des entreprises du groupe sur les trois dernières années	
Pour les entreprises appartenant à un groupe : liste des associés et des filiales, composition du capital et liens éventuels avec d'autres personnes privées si cela n'apparaît pas dans la liasse fiscale.	
<u>Pour les demandeurs (ou partenaires) soumis aux règles de la commande publique</u> : Procédure interne des achats / Toutes les pièces du marché (avis de marché, CCAG, CCTG, CCAP et CCTP, acte d'engagement, bordereau de prix, règlement de la consultation, Dossier de Consultation des Entreprises, Rapport d'Analyse des Offres signé, notifications de rejet, notification du candidat retenu, Acte d'Engagement signé)	
Pour les projets sollicitant des aides publiques autres que Région, Etat et Europe : tout document permettant de justifier que ces aides ont bien été obtenues par le demandeur	
Pour les demandes d'aides déposées par ailleurs dans le cadre d'un appel à projets, fournir la preuve de la réponse à l'appel à projets et, le cas échéant, la preuve de la sélection du dossier à la suite de cet appel à projets	
Pour les projets labellisés par un pôle de compétitivité : certificat de remise de label	
Pour les projets en partenariat : - Convention de partenariat signée - Pièce d'identité du représentant légal de chaque partenaire - Délibération de l'organe compétent de chaque partenaire approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel et autorisant le responsable légal à solliciter l'aide	
Pour le matériel reconditionné (vendu par un revendeur professionnel avec une garantie) : - une déclaration sur l'honneur du vendeur du matériel (datée et signée) indiquant l'origine exacte du matériel et confirmant qu'il n'a pas déjà été soutenu par une aide européenne au cours des cinq dernières années, - deux devis supplémentaires pour du matériel neuf équivalent (dont au moins un provenant d'un fournisseur distinct du fournisseur du matériel reconditionné)	
Pour les projets en coopération : Descriptif des résultats attendus du projet pour chaque partenaire	
Pour les projets en coopération : Décision de sélection du projet par le GALPA dont dépend le partenaire	